Commune de Tréméreuc
Département des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 13/12/2025
Reçu en préfecture le 13/12/2025
Publié le
ID : 022-212203681-20251211-13122025_3-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 Décembre à vingt heures
Sur convocation en date du 4 décembre 2025, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Bruno Fontaine, Maire de Tréméreuc.
Membres en exercice : 14

Etaient présents : Monsieur Bruno Fontaine, Monsieur Pascal Le Gaillard, Monsieur Rémi Lemeur, Monsieur Stéphane Maisonneuve, Monsieur Philippe Rouinsard, Monsieur Serge Briard ; Madame Elodie Pelletant ; Madame Nelly Troadec ; Madame Dominique Demezet ; Monsieur Denis Boisivon Monsieur Brivaël Perrinel ; Madame Laëtitia Briard ; Madame Ciara Martin
Procurations : aucune
Était absent : Monsieur Jacques LELANDAIS

Secrétaire de séance : Madame Elodie Pelletant

2025-56 Finances Rappel sur La Participation financière aux frais de fonctionnement des écoles Publiques de Pleurtuit sur 4 années scolaires consécutives

Monsieur le maire expose que tous les ans la commune de Pleurtuit sollicitait une participation financière en qualité de commune de résidence, aux frais de fonctionnement des écoles publiques de sa ville, au titre de l'année précédente année scolaire.
Cependant, depuis 2021, cette participation ne nous a pas été réclamé et donc n'a pas été versée. Après vérification dans notre comptabilité le dernier paiement effectué était pour l'année 2020/2021 en mars 2021 pour la somme de 11267.50 €. Aujourd'hui, La ville de Pleurtuit souhaite réparer cet oubli et nous a adressé un titre de recette pour les années 2021 à 2024 selon le détail ci-dessous.

Coût enfant	Maternelle	Primaire
Coût enfant 2021/2022	1 305,29 €	337,44 €
Coût enfant 2022/2023	1 432,17 €	394,32 €
Coût enfant 2023/2024	1 475,31 €	443,52 €
Coût enfant 2024/2025	1 500,22 €	459,18 €

	Effectifs			
ANNEES SCOLAIRES	Année 2021/2022	Année 2022/2023	Année 2023/2024	Année 2024/2025
Maternelle	3	7	3	2
Primaire	10	12	13	9
Total effectifs	13	19	16	11
Participation / année	7 290,27 €	14 757,03 €	10 191,69 €	7 133,06 €

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Bruno Fontaine

Envoyé en préfecture le 13/12/2025
Reçu en préfecture le 13/12/2025
Publié le
ID : 022-212203681-20251211-13122025_3-DE

Soit un rattrapage d'un montant total de ***39 372 .05 € de 2021 à 2024***

La somme étant conséquente nous proposons de l'inscrire au budget 2026 afin de pouvoir s'acquitter de cette somme.

Monsieur le Maire expose qu'il faudra également ajouter au budget 2026, une provision supplémentaire pour l'année **2025/2026.**

Au vu des éléments exposés Monsieur le Maire demande à l'assemblée

- D'accepter de régulariser les frais de fonctionnement de 2021 à 2024 pour la somme de 39 372.05 €
- D'inscrire cette somme au budget 2026 afin de s'en acquitter
- D'autoriser le Maire, ou son représentant à signer tout document y afférant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'accepter de régulariser les frais de fonctionnement de 2021 à 2024 pour la somme de 39 372.05 €**
- **D'inscrire cette somme au budget 2026 afin de s'en acquitter**
- **D'autoriser le Maire, ou son représentant à signer tout document y afférant**

MAIRIE DE TREMEREUC 22 CÔTES D'ARMOR

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Bruno Fontaine